Commune de LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité au Conseil communal

N° 10/2017

Projet de budget pour l'année 2018

Lavey, le 31 octobre 2017

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant du projet de budget pour l'année 2018.

Préambule

Le vote du budget est un moment clé de la vie communale, dans le sens où il fixe le cadre financier de la Municipalité pour toute une année. Un élément omis dans le cadre du budget n'aura que peu de chances de se voir réaliser ou devra faire l'objet d'un préavis particulier.

Les investissements réalisés en 2017 ou en cours de réalisation marquent pour la première fois et de manière durable l'équilibre des finances communales, par le biais des amortissements. Bien que ceux-ci ne soient pas des dépenses à proprement parler, le service de la dette mobilisera une bonne partie du cash flow ces prochaines années.

Néanmoins, et suite à plusieurs exercices bénéficiaires, la commune peut encore s'appuyer sur un coussin de liquidités confortable qui n'a pas vocation à être thésaurisé dans son entier. Dans ce contexte, des dépenses ponctuelles peuvent être engagées sans compromettre la santé financière de la commune. Certaines de ces dépenses vous sont proposées en 2018 et explicitées plus bas dans ce préavis

Bases légales

Conformément à l'article 18, al. 2 du règlement du Conseil communal, ce dernier délibère sur le projet de budget et les comptes. Les articles 91 et suivants du même règlement traitent des délais relatifs au budget.

Le présent projet est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département des institutions et des relations extérieures.

Synthèse

Le projet de budget de la caisse communale pour l'exercice 2018 se récapitule comme suit :

Opération	Désignation	Budget 2018	Budget 2017	Comptes 2016
+	Total produits	3 995 650	3 805 900	3 970 223
-	Total charges	4 375 180	4 073 130	3 918 698
=	Solde de fonctionnement	-379 530	-267 230	51 525
-	Prélèvements sur les réserves	50 800	4 000	2 592
+	Amortissement supplémentaires	12 100	0	24 932
+	Attribution aux réserves	136 400	232 900	373 144
+	Amortissements du patrimoine financier	59 740	43 850	82 150
+	Amortissements du patrimoine administratif	368 700	118 450	111 659
=	Marge d'autofinancement	146 610	123 970	640 818

Le tableau ci-dessus montre une diminution des montants attribués aux réserves et une forte augmentation des amortissements du patrimoine administratif. Ce phénomène provient directement des investissements lourds réalisés en 2017-2018. Pour mémoire, le règlement sur la comptabilité des communes prévoit que ces investissements soient amortis sur une durée de 30 ans au maximum.

Points particuliers

Certains postes nécessitent des explications particulières, que ce soit sur l'ampleur des variations ou au niveau de l'intention politique.

1. Tourisme - Prestations de services diverses (16.3189)

Au 31.12.2016, le bilan comportait une réserve (9280.16) de Fr. 190'344.25. Cette réserve est alimentée année après année par un excédent structurel provenant principalement de la taxe de séjour.

A l'instar de nombreuses communes, la municipalité souhaite réaliser un film pour présenter de manière attractive et professionnelle les atours de la commune. Des variantes de ce film seront utilisées pour le site internet, l'accueil des nouveaux habitants, ainsi que lors de tout événement nécessitant une présentation à des personnes extérieures à la commune. Le montant est de Fr. 18'000.-, financés par un prélèvement à la réserve.

2. Salle polyvalente - Entretien du bâtiment (352.3141)

Il est prévu un montant de Fr. 20'000 pour installer un éclairage LED dans la salle polyvalente, moins énergivore que le système actuel. L'économie attendue se situera entre 40% et 50%.

3. Emprunts

Etablissement	Date	Taux	Emprunt	Amortis.	Intérêt	Immeuble/remarque
CIP	1981 - 2031	1.9	650 000	13 000	12 350	Vieux-Collège
CPEV	2009 - 2019	2.8	850 000	-	23 800	Salle polyvalente
PostFinance	2015 - 2025	0.55	975 000	50 000	5 363	Maison de Commune et Collège
PostFinance	2011 - 2021	1.61	1 400 000	50 000	22 540	Salle polyvalente
PostFinance	2017 - 2027	0.66	2 000 000	65 000	13 200	PGEE/PDDE Plambuit et Eglises
_			5 875 000	178 000	77 253	

4. Variations importantes

Certains gros postes impactent l'équilibre entre les charges et les recettes. Les tableaux ci-après reprennent les variations les plus importantes en comparaison avec le budget 2017. Ils donnent une clé de lecture supplémentaire aux éléments présents dans le préavis. Les explications sur ces tableaux figurent dans les annexes.

Augmentations de charges les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2017	Budget 2018	Ecart 2017-2018
10.3001	Traitements de la Municipalité	60 000	85 000	25 000
16.3141	Entretien	3 000	14 000	11 000
16.3189	Prestations de services diverses tourisme	15 000	33 000	18 000
22.3529	Alimentation du fonds de péréquation	369 000	381 000	12 000
32.3146.1	Entretien routes forestières	5 000	45 000	40 000
352.3141	Entretien du bâtiment Salle Polyvalente	10 000	30 000	20 000
51.3522.2	Participation à l'enseignement primaire	99 000	121 000	22 000
65.3013	Soldes sapeurs-pompiers	130 000	145 000	15 000
65.3521	Participation aux frais CSI	10 000	22 000	12 000
Total des variations les plus importantes (hors amortissements)				

Diminutions de charges les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2017	Budget 2018	Ecart 2017-2018
33.3141	Entretien des chalets	25 000	7 000	-18 000
354.3141	Entretien du bâtiment Collège	25 000	6 000	-19 000
52.3522.3	Participation à l'enseignement secondaire	165 000	150 000	-15 000
72.3515	Participation communale aide sociale	350 000	320 000	-30 000
81.3144	Entretien normal du réseau d'eau	35 000	25 000	-10 000
Total des variations les plus importantes (hors réserves)				-92 000

Augmentation de recettes les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2017	Budget 2018	Ecart 2017-2018
21.4001	Impôt sur le revenu	-1 020 000	-1 050 000	30 000
21.4020	Impôt foncier	-175 000	-185 000	10 000
22.4520	Retour du fonds de péréquation	-494 000	-524 000	30 000
32.4516	Participations et subventions forêts	-167 000	-191 000	24 000
356.4231	Location Vieux-Collège	-25 000	-39 700	14 700
46.4342.1	Taxe d'entretien des collecteurs	-155 000	-200 000	45 000
46.4342.2	Taxe d'épuration	-110 000	-130 000	20 000
65.4651	Subsides ECA	-65 000	-96 000	31 000
Total des vari	ations les plus importantes (hors réserves)			204 700

Diminution de recettes les plus importantes (seuil à Fr. 10'000)

N° de compte	Libellé	Budget 2017	Budget 2018	Ecart 2017-2018
21.4011	Impôt sur le bénéfice net	-130 000	-110 000	-20 000
21.4040	Droits de mutation	-30 000	0	-30 000
81.4351	Produit de la vente de l'eau	-140 000	-110 000	-30 000
Total des variations les plus importantes (hors réserves)				

Ces tableaux montrent que peu d'éléments sont du ressort exclusif de la Municipalité. Il s'agit pour l'essentiel d'évolutions conjoncturelles et légales/réglementaires. Il faut également mentionner que l'estimation des recettes fiscales a été établie de manière prudente.

Investissements et amortissements

Le tableau des investissements doit être présenté en même temps que le budget mais n'est pas soumis à décision.

Nous faisons également ressortir les amortissements qui grèvent le budget.

Objet	Préavis	Crédit accordé	Total investis- sement Projet terminé	Amortis- sement 2018	Amortis- sement
Patrimoine financier			termine	2010	futur
Chalets du Crêt et Martinaux (toitures)	03/2013	70 100.00	87 403.15	-8 740.00	
Chalet Martinaux (conduite eau potable)	13/2017	21 000.00	07 403.13	-21 000.00	
Sous-total patrimoine financier	13/2017	91 100.00		-29 740.00	
Patrimoine administratif		31 100.00		-23 7 40.00	
Réfection rtes Toveyres et cimetière	03/2015	90 000.00	76 540.00	-7 700.00	
Crédit d'études aménagement urbain	10/2015	60 000.00	70 040.00	-7 700.00	-12 000.00
Crédit d'étude révision PGA	09/2015	105 000.00			-10 500.00
Réfection mur soutènement Morcles	11/2017	125 000.00		-12 500.00	-10 300.00
Maison de Commune	11/2017	123 000.00		-30 200.00	
Collège				-19 500.00	
Couvert Villageois	02/2013	52 000.00	65 052.68	-6 550.00	
Temple	01/2017	716 623.00	00 002.00	-15 550.00	
Local Morcles	07/2015	69 720.00	78 542.90	-7 800.00	
Chalet Brûlé	08/2015	150 000.00	137 772.88	-4 400.00	
Adduction eau potable années 1 à 3				-28 000.00	
Adduction eau/égouts/épuration années 4 à 6				-3 700.00	
Déplacement conduite eau potable LLB	01/2013	61 200.00	54 312.18	-2 000.00	
Amélioration approvisionnement en eau Eslex	20/2015	240 000.00		-8 500.00	
PGEE/PDDE Plambuit/Bex	22/2015	2 110 000.00		-70 000.00	
PGEE/PDDE Borbeux	03/2017	3 646 000.00		-121 400.00	
Adduction EP LLB	04/2017	545 000.00		-18 000.00	
Caserne pompiers	12/2017	760 000.00			-25 000.00
Sous-total patrimoine administratif		8 730 543.00		-355 800.00	
Total pat. financier + administratif		8 821 643.00		-385 540.00	
Subventions et participations					
	01/2017	716 602 00		25 000 00	
Eglise	01/2017	716 623.00		-25 000.00	

D'autres dépenses sont envisagées et feront l'objet de préavis. En l'état, il n'est pas possible d'articuler des chiffres. Mentionnons :

- Mise aux normes de l'éclairage public et remise en état des installations électriques
- Sécurisation de l'approvisionnement en eau de Lavey-les-Bains

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 10/2017 du 31 octobre 2017 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'adopter le budget de la caisse communale pour l'année 2018 tel que présenté.

Adopté en séance de la Municipalité le 14 novembre 2017

AU NOM DE LA MONICIPALITE
Le Secrétaire :

Yvan Ponnat Monicipalité
Mo